



**LES AVANT-MONTS**  
Communauté de communes  
OUEST HÉRAULT

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,  
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC  
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **145-2023 Réhabilitation du logement des Moulins de Faugères-Demande de subventions**

Vu la délibération n° 053-2023 en date 27 mars 2023 autorisant le Président à demander une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour le projet de rénovation énergétique du logement des Moulins de Faugères.

Il rappelle que les travaux projetés concernent la réfection et l'isolation de la toiture, l'isolation des murs, le remplacement des ouvertures par des menuiseries double vitrage, la modification du mode de chauffage par installation d'une PAC air-air, des travaux de plomberie.

Pour l'ensemble de ces travaux il est possible de demander une aide financière auprès de la région Occitanie au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Vu l'intérêt patrimonial du site des Moulins de Faugères et la nécessité de réhabiliter le logement du meunier afin de sécuriser le site d'une part et de promouvoir l'activité touristique sur le site durant la saison estivale ;

Le montant prévisionnel des travaux et de l'étude thermique s'élevant à 58 529.46 € HT

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
Réhabilitation du logement des Moulins de Faugères

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	%	Montant
Toiture	28 238,00	Conseil Départemental	20	11 705.89€
Isolation Plafonds et murs	9 276.00	Etat Fonds vert	50	29 264.73€
Mise aux normes électriques	14 707.46	Région Occitanie	10	5 852.95€
Menuiseries intérieures	4 798.00	Autofinancement	20	11 705.89€
Etude thermique	1 510.00			
<b>TOTAL</b>	<b>58 529.46€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>58 529.46€</b>

*Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

APPROUVE le plan de financement

AUTORISE le Président à demander des subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels notamment le département de l'Hérault et la Région Occitanie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

